

Informations sur les droits des étrangers et ressources pour l'accompagnement juridique

Rencontre thématique du Mardi 5 octobre 2021
Co-organisée avec le GISTI



www.reseau-alpha.org

Sommaire :

- Présentation du GISTI [p. 3](#)
- Code et réglementation [p. 4](#)
- Les titres de séjour [p. 5](#)
- Les difficultés rencontrées avec les préfectures [p. 7](#)
- Modèles de recours et courriers-types [p. 8](#)
- Demander l'asile [p. 9](#)
- Les personnes sans-papiers [p. 10](#)
- Les permanences juridiques d'Île-de-France [p. 11](#)
- Les permanences juridiques du GISTI [p. 12](#)
- Diplômes et certifications de français [p. 13](#)
- Les formations de formateurs sur la thématique [p. 14](#)
- Quelques notions et définitions [p. 15](#)
- Quelques notions et définitions - présentation de l'OFII [p. 17](#)
- Revoir la vidéo [p. 18](#)

Présentation du GISTI :

gisti, groupe
d'information
et de soutien
des immigrés

Fondé en 1972 pour défendre les personnes étrangères sur le terrain du droit, le Gisti propose des permanences juridiques et diffuse des informations sur la législation en vigueur et des publications visant à rendre plus accessible le droit des étrangers. Le GISTI propose également des formations sur les droits des étrangers à destination des militant-e-s associatifs, du public professionnel (travailleuses et travailleurs sociaux, avocat-e-s, juristes, étudiant-e-s...).

La rencontre a été animée par Vanina ROCHICCIOLI, avocate au Barreau de Paris depuis 1995, spécialiste en droit des étrangers et présidente du Gisti depuis 2016.

Code et réglementation :

Le **CESEDA** (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) est le code qui régit le droit des étrangers. [Cliquez ici pour y accéder.](#)

Dans la rubrique « *publications* » > « *notes pratiques* » sur le site du **GISTI**, vous trouverez des informations sur la réglementation en vigueur. [Cliquez ici pour accéder aux notes pratiques.](#)

Les notes pratiques sont téléchargeables gratuitement au bout de 6 mois environ.

The screenshot shows the GISTI website interface. At the top, there is a search bar and a navigation menu with categories: Le Gisti ?, Adresses, Dossiers, Idées, Formations, Pratique, Le droit, Publications, and Le site web. A prominent banner reads "Information aux Afghanes et Afghans en quête de protection en France" with a subtext "[Évacuations, visas, asile, conseils pour les personnes et leurs aidant-es]". Below this, a list of recent legal texts is displayed, including "La dissolution du CCIF validée par le Conseil d'État : les associations en danger !, action collective" and "La France réduit drastiquement les visas aux ressortissants du Maghreb : Le fond de l'air est brun ! Les surenchères sur le dos des Maghrébins, action collective". A specific link is highlighted in a red box: "Les vidéos de la journée d'étude Gisti « Face à l'administration : le public étranger à la recherche de son service »". On the right side, there is a sidebar with a search bar, a "Aider le Gisti" button, and a list of publications and notes, including "Notes pratiques" and "Plein Droit".

Retrouver aussi le [guide de la nationalité française](#) du GISTI.

Les titres de séjour :

Une personne souhaitant venir en France doit demander un visa d'installation depuis son pays d'origine, qui lui servira de titre de séjour durant la première année sur le territoire. La personne peut ensuite :

- demander une **carte de séjour temporaire d'une année**
- puis accéder à **un des titres de séjour dits pluriannuels** (de 2 à 4 ans)
- enfin, elle peut obtenir une **carte de résident** (de 10 ans)

Titres, carte de séjour et documents de circulation pour étranger en France

QUELLE EST VOTRE SITUATION ?
En fonction de votre situation personnelle, les démarches à réaliser peuvent varier.

Vous êtes européen ou membre de famille d'un Européen

Vous êtes de nationalité algérienne

Vous avez une autre nationalité

[Voir toutes les informations sans préciser ma situation](#)

Pour avoir plus d'informations sur les titres de séjour, rendez-vous sur la page du [service-public](#) et cliquez sur "***voir toutes les informations sans préciser ma situation***".

Les titres de séjour de plein de droit :

Le **CESEDA** prévoit des situations dans lesquelles les personnes peuvent se voir délivrer de **plein de droit** un titre de séjour pour des motifs personnels ou familiaux : par exemple, en tant que parent d'enfant français ou conjoint de français (*articles L423-7 et L423-1*), en raison de liens privés ou familiaux sur le territoire (*article L423-23*), pour des personnes arrivées avant l'âge de 13 ans sur le territoire et y résidant avec un de leur parent (*article L423-21*), pour des jeunes placés à l'ASE avant l'âge de 16 ans (*article L423-22*), pour raisons médicales (*article L425-9*)... Pour chaque catégorie des conditions spécifiques sont exigées.

De même, il est prévu de pouvoir solliciter dans le cadre de **l'admission exceptionnelle** un titre de séjour mention "salarié" ou "vie privée et familiale" pour des motifs exceptionnels ou des considérations humanitaires (*articles L435-1 et L435-2*) :

<https://www.gisti.org/spip.php?article3062>

Il est important de s'assurer, avant d'envisager d'effectuer une demande, que l'on remplit les conditions fixées par les textes car une décision de refus de séjour sera le plus souvent assortie d'une obligation de quitter le territoire français.

Les difficultés rencontrées avec les préfectures :



The screenshot shows the GISTI website interface. At the top left is the logo 'gisti,'. To its right are links for 'Contenu | Menu | Plan du site | Accessibilité'. On the far right is a search bar with the text 'recherche' and a green button labeled 'Aider le Gisti'. Below this is a horizontal navigation menu with colored tabs: 'Le Gisti ?' (orange), 'Adresses' (red), 'Dossiers' (green), 'Idées' (light green), 'Formations' (dark green), 'Pratique' (blue), 'Le droit' (dark blue), 'Publications' (purple), and 'Le site web' (yellow). The 'Pratique' tab is selected, and a dropdown menu is visible. The dropdown menu contains the following items: '→ Permanences juridiques du Gisti', 'Blocage de visa ?', 'Demander l'asile en France', 'L'un de vos proches est arrêté/enfermé ?', 'Modèles de recours et courriers-types', and 'Prise de rendez-vous impossible ?'. The 'Prise de rendez-vous impossible ?' item is highlighted with a black border. To the left of the dropdown menu, there is a black box with yellow text: 'Information aux Afghanes et Afghans en quête de protection en France [Évacuations, visas, asile, conseils pour les personnes et leurs aidant-es]'. Below this box is a date 'À la « une » 8 octobre 2021' and a list of three bullet points: 'La dissolution du CCIF validée par le Conseil d'État : les associations en danger !, action collective', 'La France réduit drastiquement les visas aux ressortissants du Maghreb : Le fond de l'air est brun ! Les surenchères sur le dos des Maghrébins, action collective', and 'Les vidéos de la journée d'étude Gisti « Face à l'administration : le public »'.

Les demandes de cartes de séjour sont instruites par les préfectures du lieu de résidence de la personne. Depuis la dématérialisation des démarches, des difficultés sont rencontrées, notamment pour prendre et obtenir un rendez-vous. Vous trouverez dans l'onglet "*pratique*" > "***prise de rendez-vous impossible***" des informations et conseils à ce sujet : [Cliquez ici pour accéder à la page.](#)

Modèles de recours et courriers-types :

Dans la rubrique « *pratique* » > « **modèles de recours et courriers-types** » sont présentés des courriers-types et des recours pouvant aider les personnes dans leurs démarches.

Ces derniers sont classés par thème : [entrée en France](#) / [séjour](#) / [éloignement](#) / etc.

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la page.](#)

The screenshot shows the GISTI website interface. At the top, there is a search bar with the text 'recherche' and a button 'Aider le Gisti'. Below the search bar is a navigation menu with the following items: 'Le Gisti ?', 'Adresses', 'Dossiers', 'Idées', 'Formations', 'Pratique', 'Le droit', 'Publications', and 'Le site web'. The 'Pratique' menu item is highlighted in blue. Below the navigation menu, there is a main content area with a black box containing the text 'Information aux Afghanes et Afghans en quête de protection en France' and a sub-heading '[Évacuations, visas, asile, conseils pour les personnes et leurs aidant-es]'. Below this, there is a section titled 'À la « une »' with the date '7 octobre 2021'. This section contains a list of articles, with the following items highlighted in green: 'Le continuum de l'enfermement des étrangers - réunion publique - lundi 18 octobre à 19h - en "hybride" [réunion publique]', 'La France réduit drastiquement les visas aux ressortissants du Maghreb : Le fond de l'air est brun ! Les surenchères sur le dos des Maghrébins, action collective', and 'Les vidéos de la journée d'étude Gisti « Face à l'administration : le public étranger à la recherche de son service »'. To the right of the main content area, there is a sidebar with a search bar and a list of categories: 'Permanences juridiques du GISTI', 'Blocage de visa ?', 'Demander l'asile en France', 'L'un de vos proches est arrêté/enfermé ?', 'Modèles de recours et courriers-types', 'Prise de rendez-vous impossible ? [Ceseda]', 'Actions contentieuses r...', 'Entrée', 'Séjour', 'Éloignement', 'Scolarisation', 'Étudiants', 'Mariage', and 'Social'. The 'Modèles de recours et courriers-types' category is highlighted in blue. Below the sidebar, there is a list of articles with the following titles: 'l'expulsion d'un Afghan par l'Autriche : Arrêt 021, n°38335/21 / Asile / 0 du 29 avril 2021 / Asile / portail électronique de l'OFPPA : Arrêté du 29 avril 2021 / Asile / la national d'accueil : Arrêté du 7 avril 2021 / Arrêté du 1er avril 2021 / Asile / d'asile : Arrêté du 1er avril 2021 / Asile / du 31 mars 2021 / Tous les textes]'. Below the list of articles, there is a section titled 'Actions contentieuses r...' with the following items: 'Demande en référé des membres de fa...', 'Plainte contre un t...', and 'Recours contre le...'. Below this, there is a section titled 'Étudiants' with the following items: 'pour assurer l'évacuation...', 'ghans réfugiés ou...', 'rance', and 'national stigmatisant les...'. Below the 'Étudiants' section, there is a section titled 'Social' with the following items: 'd'enregistrer les...'

La demande d'asile :

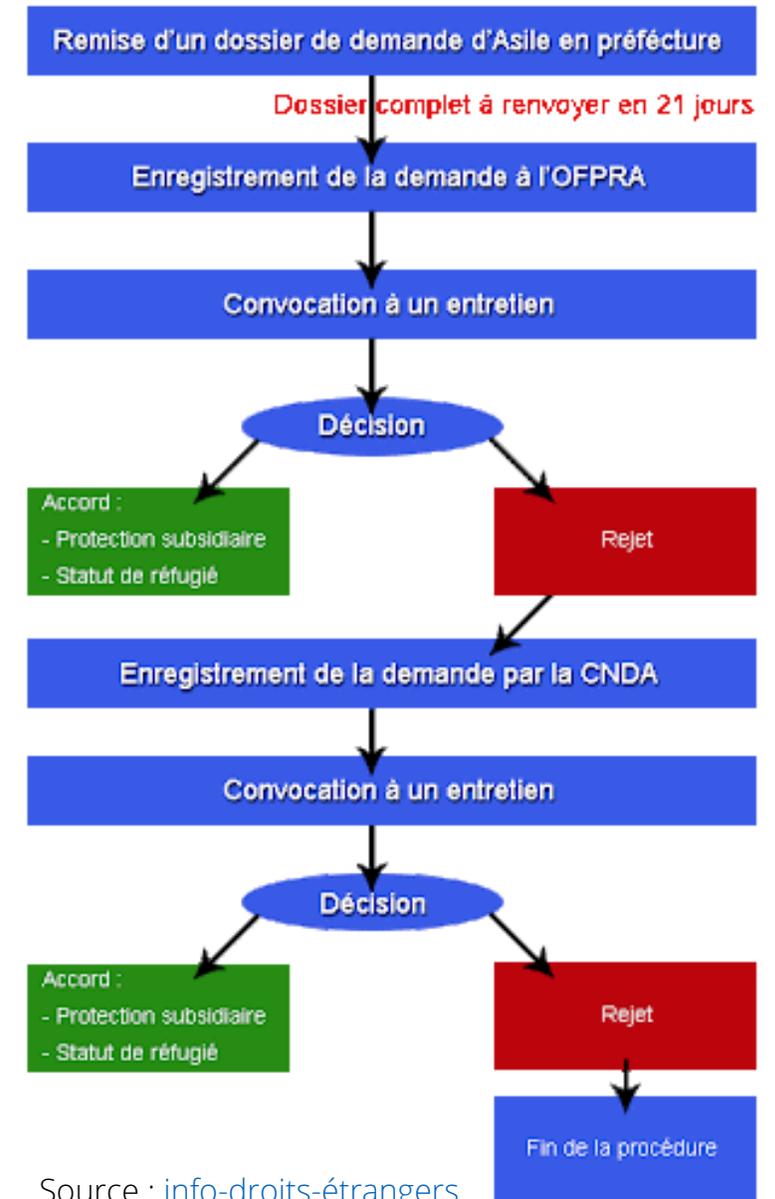
Une personne qui demande l'asile n'a pas besoin d'un visa pour entrer sur le territoire. Elle doit enregistrer sa demande en préfecture, celle-ci est ensuite envoyée à l'OFPRA qui va statuer sur la demande. En cas de rejet, la personne peut faire un recours auprès de la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA).

[Retrouvez la page "Demander l'Asile en France" sur le site du GISTI.](#)

[Retrouvez la notion-clé de Réseau Alpha sur la demande d'asile.](#)

L'Office Français Pour les Réfugiés et Apatrides (OFPRA)

est un établissement public indépendant chargé de l'application des textes relatifs à la reconnaissance du statut de réfugié et de la protection subsidiaire. L'OFPRA instruit l'ensemble des demandes d'asile de France.



Source : [info-droits-étrangers](#)

Les personnes sans-papiers :

Dans rubrique "*publications*" > "*notes pratiques*" du site du GISTI, vous trouverez la note pratique intitulée "***Sans-papiers, mais pas sans droits***" avec de multiples informations (vie quotidienne, travail, santé, etc) pour vous aider à accompagner les personnes dans cette situation.

[Cliquez pour y accéder.](#)



Les permanences juridiques d'Île-de-France :

Dans la rubrique « *adresses* » > « ***collectifs et permanences*** », vous trouverez un annuaire répertoriant les associations et collectifs ressources proposant notamment des permanences juridiques. Certaines de ces structures sont généralistes, d'autres spécialisées dans l'accès aux soins, à l'hébergement, etc. Les structures sont classées par département. [Cliquez ici pour accéder à la page.](#)

The screenshot shows the GISTI website interface. At the top, there is a search bar with the text 'recherche' and a green button labeled 'Aider le GISTI'. Below the search bar is a navigation menu with several tabs: 'Le Gisti ?' (orange), 'Adresses' (red), 'Dossiers' (green), 'Idées' (light green), 'Formations' (dark green), 'Pratique' (blue), 'Le droit' (dark blue), 'Publications' (purple), and 'Le site web' (yellow). The 'Adresses' tab is active, showing a dropdown menu with options: 'Administrations', 'Associations et syndicats', 'Collectifs et permanences' (highlighted in red), and 'En cas d'arrestation / enfermement'. Below the menu, there is a list of articles. One article is highlighted with a green box: 'Les vidéos de la journée d'étude Gisti « Face à l'administration : le public étranger à la recherche de son service »'. To the right of the main content, there are two sections: 'Textes juridiques récents :' and 'Actions contentieuses récentes :'. The 'Textes juridiques récents' section lists several legal decisions, including 'La CEDH suspend l'expulsion d'un Afghan par l'Autriche' and 'Décret n° 2021-520 du 29 avril 2021 / Asile'. The 'Actions contentieuses récentes' section lists actions such as 'Demande en référé de mesures d'urgence pour assurer l'évacuation des membres de famille de ressortissants afghans réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire en France'.

Les permanences juridiques du GISTI :

Dans la rubrique « *pratique* » >
« ***permanences juridiques du GISTI*** », vous trouverez les coordonnées des permanences du GISTI pour tout conseil juridique relatif au droit des étrangers.
[Cliquez ici pour accéder à la page.](#)

Les permanences juridiques avec le GISTI se font uniquement par téléphone ou par courrier.

The screenshot shows the GISTI website interface. At the top, there is a search bar with the text 'recherche' and a green button labeled 'Aider le GISTI'. Below the search bar is a navigation menu with the following items: 'Le GISTI ?', 'Adresses', 'Dossiers', 'Idées', 'Formations', 'Pratique', 'Le droit', 'Publications', and 'Le site web'. The 'Pratique' menu item is highlighted in blue. Below the navigation menu, there is a black box with yellow text that reads 'Information aux Afghanes et Afghans en quête de protection en France' and a link '[Évacuations, visas, asile, conseils pour les personnes et leurs aidant-es]'. Below this box, there is a section titled 'À la « une »' dated 7 octobre 2021. This section contains a list of updates, with the following items highlighted in green: 'Le continuum de l'enfermement des étrangers : réunion publique - lundi 18 octobre à 19h - en "hybride" [réunion publique]', 'La France réduit drastiquement les visas aux ressortissants du Maghreb : Le fond de l'air est brun ! Les surenchères sur le dos des Maghrébins, action collective', and 'Les vidéos de la journée d'étude Gisti « Face à l'administration : le public étranger à la recherche de son service »'. To the right of the main content, there is a sidebar with a section titled '→ Permanences juridiques du GISTI' and a list of links: 'Blocage de visa ?', 'Demander l'asile en France', 'L'un de vos proches est arrêté/enfermé ?', 'Modèles de recours et courriers-typés', and 'Prise de rendez-vous impossible ?'. Below this list, there is a section titled 'Actions contentieuses récentes' with a link to 'Demande en référé de mesures d'urgence pour assurer l'évacuation des membres de famille de ressortissants afghans réfugiés ou bénéficiaires de la protection subsidiaire en France'.

Diplômes et certifications de français :



Les personnes étrangères doivent justifier d'un certain niveau en langue française pour obtenir :

- une carte de résident (10 ans) : **niveau A2** – oral et écrit (depuis 2018)
- la nationalité française : **niveau B1** – oral et écrit (depuis avril 2020)

Sur le site de Réseau Alpha, dans l'onglet "*Où apprendre le français*" > "***notions clés***", vous trouverez la notion intitulée "[*DILF/DELF et autres certifications*](#)" pour vous aider à mieux vous repérer entre les différents diplômes et certifications.

Vous trouverez sur cette même page, la liste, par département, des [centres de passation agréés par l'Etat pour la passation des tests de français](#).

Les formations de formateurs sur la thématique :

gisti, groupe
d'information
et de soutien
des immigrés

- La situation juridique des personnes étrangères : l'entrée et le séjour – 5 jours à Paris : 980 euros
 - Le droit d'asile – 2 jours Paris : 450 euros
- ⇒ [Cliquez ici pour accéder à la liste des formations proposées par le GISTI](#)



- Accompagnement socio-juridique des personnes étrangères : évolution de la législation et des dispositifs – 3 jours à Paris / IDF : 660 euros.
 - Droit au séjour pour raisons de santé – 2 jours Paris / IDF : 440 euros.
- ⇒ [Cliquez ici pour accéder à la liste des formations proposées par ASSFAM](#)
- [FORMATION](#)



- Droit au séjour pour raison médicale – 3 jours à Paris : 495 euros
- ⇒ [Cliquez ici pour accéder à la liste des formations proposées par le Comede.](#)

Quelques notions et définitions :

Les **bénéficiaires d'une protection internationale (BPI)** sont les personnes à qui, de par leur parcours de vie, on reconnaît le besoin d'obtenir une protection internationale. ([source](#)). Il existe deux types de protection internationale :

- Le **statut de réfugié** concerne toute personne "qui se trouve hors du pays dont elle a la nationalité ou dans lequel elle a sa résidence habituelle, et qui du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social déterminé ou de ses opinions politiques craint avec raison d'être persécutée et ne peut se réclamer de la protection de ce pays ou en raison de ladite crainte ne peut y retourner". Le statut de réfugié est défini et encadré au niveau international par la Convention de Genève de 1951. ([voir le site du UNHCR](#)).
- La **protection subsidiaire**, concerne les personnes qui ne remplissent pas les critères d'obtention du statut de réfugié mais qui risquent, dans leur pays d'origine, la peine de mort, des traitements inhumains ou dégradants, ou proviennent d'un pays ou d'une région dont la situation est telle que leur vie est menacée. La protection subsidiaire donne le droit à une carte pluriannuelle d'une durée de 4 années.

Quelques notions et définitions :

Une personne **primo-arrivante** est une personne étrangère (hors-UE), arrivée pour la première fois en France en situation régulière depuis moins de 5 ans.

Le **Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)** est un contrat qui lie l'Etat français et tout nouvel arrivant sur le sol français, régulier et extra-européen, en vertu duquel ce dernier s'engage notamment à suivre un dispositif de formation civique et linguistique mis en place par l'Etat.

Le **CIR** est signé par tous les étrangers, extra-européens, primo-arrivants, y compris les réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire, admis pour la première fois au séjour en France depuis moins de 5 ans et qui souhaitent s'y installer durablement.

Il est signé lors de l'accueil par l'**OFII** (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) pour une durée d'un an, et marque la première étape du "parcours d'intégration républicaine" des primo-arrivant-e-s en France.

Retrouvez ces définitions et d'autres sur le site de Réseau Alpha dans "*lexique*" : <https://www.reseau-alpha.org/lexique-linguistique>

Quelques notions et définitions - présentation de l'OFII :

Sous tutelle du Ministère de l'Immigration, l'**Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)** est un organisme public chargé de l'accueil et de l'intégration des immigrés et est investi de 5 missions :



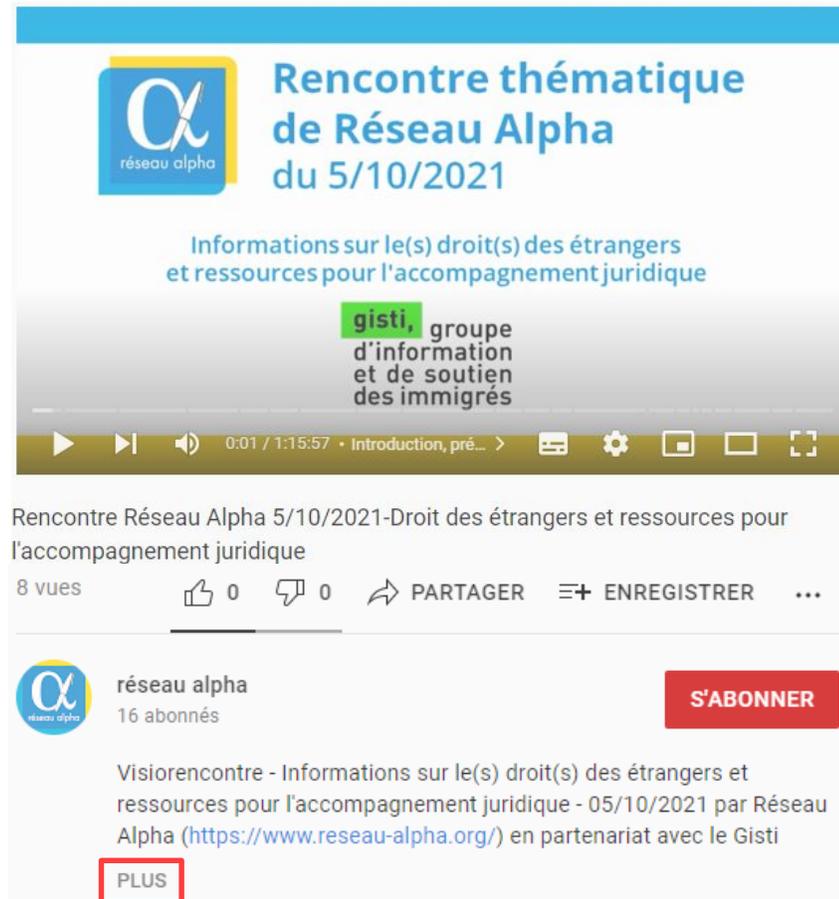
OFII
OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION
ET DE L'INTÉGRATION

- La **gestion des procédures** de l'immigration régulière aux côtés ou pour le compte des préfetures et des postes diplomatiques et consulaires.
- L'**accueil et l'intégration** des immigrés autorisés à séjourner durablement en France et signataires à ce titre d'un contrat d'intégration républicaine avec l'État.
- L'**accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile**.
- L'**aide au retour et à la réinsertion** dans leur pays d'origine des étrangers qui ne bénéficient pas d'un titre de séjour.
- L'émission de l'avis médical dans le cadre de la **procédure d'autorisation de séjour pour raisons de santé**.

Pour (re) voir la vidéo :

<https://www.youtube.com/watch?v=fyNquo2ElbQ>

Détail et accès direct aux points et questions abordés dans la description de la vidéo (cliquez sur « Plus ») :



réseau alpha
16 abonnés

S'ABONNER

Visiorecontre - Informations sur le(s) droit(s) des étrangers et ressources pour l'accompagnement juridique - 05/10/2021 par Réseau Alpha (<https://www.reseau-alpha.org/>) en partenariat avec le Gisti

PLUS

**Déroulé :

- 0:00 Introduction, présentation de Réseau Alpha et de la rencontre
- 3:00 Présentation du Gisti
- 8:18 Présentation des titres de séjour
- 15:00 Demander une titre/une carte de séjour : qui ? Quand ? Comment ? Qui l'instruit ?
- 20:00 Le regroupement familial
- 22:45 Qu'est-ce que l'OFII et l'OFPPA ?
- 25:37 Demande d'asile, différence entre le statut de réfugié et la protection subsidiaire
- 31:05 Présentation du site internet du Gisti, dont : annuaire des acteurs et permanences d'accompagnement juridique / permanences du Gisti, publications et notes pratiques (35:25), page d'info "Difficultés d'accès aux préfectures" et modèles de courrier-type (39:15)

**Questions des participant-e-s :

- Question sur l'admission exceptionnelle par le travail : certaines Préfectures donnent des récépissés sans autorisation de travail, alors même que les personnes ont une promesse d'embauche ou sont déjà en poste, comment faire ? 44:36
- Question sur l'admission exceptionnelle pour une personne venant d'avoir 18 ans, arrivée en France à 14 ans, et dont toute la famille a un titre de séjour : la Préfecture affirme qu'elle ne rentre dans aucune catégorie et qu'elle doit faire une demande d'admission exceptionnelle, qu'en est-il ? 47:14
- Question sur les ruptures de droit (CAF, assurance chômage, droit au travail...) survenant fréquemment pendant la période de traitement de demandes de renouvellement de titres de séjour 49:40
- Question sur le travail et l'admission au séjour des personnes sans-papiers : une personne en situation irrégulière a-t-elle plus de chances d'obtenir un titre de séjour, après 5 ans de présence en France, si elle travaille ? Quid des employeurs qui refusent de délivrer des bulletins de salaire